



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2023

Rapport à la disposition du public sur www.grand-albigeois.fr et dans les communes adhérentes

Rapport établi conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets



A Présentation.....	4
A.1 Un territoire.....	4
A.2 La population.....	4
B Compétences exercées.....	5
B.1 Contexte.....	5
B.2 Organisation et modalités spécifiques.....	6
C L'activité sous le prisme de l'économie circulaire.....	7
C.1 Offre des acteurs économiques.....	8
C.1.1 Achats durables.....	8
C.1.2 Nouveaux modèles économiques.....	8
C.2 Demande et comportement des consommateurs.....	9
C.2.1 Consommation responsable.....	9
C.2.2 Allongement de la durée d'usage.....	10
C.2.3 Indicateurs globaux de prévention.....	12
C.3 Gestion des déchets.....	12
C.3.1 Organisation du service public.....	13
C.3.1.1 La Zone A.....	13
C.3.1.2 La Zone B.....	13
C.3.1.3 La Zone C.....	13
C.3.2 Equipements publics relatifs à la gestion des déchets.....	13
C.3.2.1 Présentation de l'unité de traitement des déchets résiduels.....	13
C.3.2.2 Fiche signalétique du bioréacteur de Labessière Candeil.....	14
C.3.2.3 Fiche signalétique de la station de transfert de Ranteil.....	14
C.3.2.4 Fiche signalétique du centre de tri de Labruguière.....	14
C.3.2.5 Fiche signalétique de la plate-forme de compostage d'ALBI-RANTEIL.....	15
C.3.2.6 La collecte en conteneurs enterrés.....	15
C.3.2.7 Les déchetteries.....	15
C.3.3 La composition des ordures ménagères résiduelles.....	16
C.3.4 Filière Emballages ménagers et papiers.....	16
C.3.4.1 Organisation de la filière des emballages ménagers.....	17
C.3.4.2 Modalité d'organisation de la collecte des emballages ménagers.....	17
C.3.4.3 Données sur les collectes des emballages ménagers.....	17
C.3.4.4 Focus sur la collecte en apport volontaire.....	18
C.3.4.5 Évolution des performances des collectes sélectives.....	18
C.3.4.6 Taux de détournement moyen d'emballages et papiers journaux.....	19
C.3.4.7 Tri et valorisation des collectes sélectives.....	19
C.3.4.8 Particularités et évolutions.....	19
C.3.5 Biodéchets.....	19
C.3.5.1 Stratégie biodéchets.....	20
C.3.5.2 Filière déchets verts.....	20
C.3.6 Les déchetteries.....	20

C.3.6.1 Filières de valorisation et d'élimination et tonnages reçus des déchetteries...	21
C.3.6.2 Détails et tonnages des déchets dangereux.....	21
C.3.6.3 Les déchets d'activités de soins à risques infectieux pour les patients en auto-traitement.....	22
C.3.7 ORDURES MENAGERES RESIDUELLES.....	22
C.3.7.1 Organisation de la filière des ordures ménagères résiduelles.....	23
C.3.7.2 Données sur la collecte des ordures ménagères résiduelles.....	23
C.3.7.3 Évolution des tonnages.....	23
C.3.7.4 Répartition géographique et analyse des fréquences de collecte.....	23
C.3.7.7 Tonnages des déchets de l'agglomération pris en charge par le secteur Traitement.....	24
C.3.7.8 Évolution des tonnages enfouis (élimination par stockage).....	24
C.3.8 LES DECHETS NON MENAGERS.....	25
C.3.8.1 Organisation des filières de déchets non ménagers.....	26
C.3.8.2 Évolution des quantités de déchets non ménagers.....	26
C3.9 BILAN.....	27
C.3.9.1 Répartition des tonnages et origine des déchets du territoire.....	28
C.3.9.2 Répartition par type de déchets des ménages suivant modes de collecte....	28
C.3.9.3 Répartition des modes de traitement des déchets ménagers seuls.....	28
C.3.9.4 Bilan global des modes de traitement des déchets ménagers et assimilés. .	29
C.3.10 INDICATEURS FINANCIERS.....	29
C.3.10.1 Les principales prestations rémunérées à des entreprises publiques ou privées en 2023.....	30
C.3.10.2 Les principales fournitures rémunérées à des entreprises privées sous contrats.....	30
C.3.10.3 Principaux investissements.....	30
C.3.10.5 Produits des droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises ou par des collectivités clientes.	30
C.3.10.6 Coût et financement du service.....	31
C.3.11 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL.....	31
C.3.11.1 Effectifs du service prévention, collecte et de traitement des déchets.....	32
C.3.11.2 Mesures en faveur de l'hygiène et la sécurité.....	32
D BILAN ET PERSPECTIVES.....	32
D.1 Bilan 2023.....	32
D.2 Perspectives 2024.....	33
E TABLEAUX DE BORD DE SYNTHESE.....	33
E.1 Les dispositifs de collecte.....	34
E.2 Les dispositifs de traitement.....	34
E.3 Les données économiques.....	34
E.4 Les indicateurs d'évolution et de valorisation.....	34

A Présentation

La Communauté d’Agglomération de l’Albigeois a été créée au 1^{er} janvier 2003. Située à la frange Sud du Massif Central (aux pieds du causse du Ségala), elle s’inscrit dans le commencement de la partie large de la vallée du Tarn. Les derniers chiffres du recensement font apparaître une progression démographique régulière qui la place 2^{ème} agglomération de Midi-Pyrénées.

A.1 Un territoire



La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois se compose de 16 communes, formant un bassin de vie autour de sa ville centre, ALBI, qui est la Préfecture du Tarn.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois couvre un territoire de 208,85 km².

A.2 La population

Découpage du territoire	Nombre de communes	Population légale 2019*	Population légale 2020*	Part/ population totale	Évolution n/n-1	% habitat vertical
Zone A : ALBI	1	48902	49094	59,46%	+0,39%	20%
Zone B : ARTHES, CAMBON, CUNAC, FREJAIROLLES, PUYGOUZON, SAINT-JUERY, CARLUS, DENAT, LESCURE D'ALBIGEOIS, SALIES	10	24661	24633	29,82%	-0,11%	2%
Zone C : CASTENAU DE LEVIS, MARSSAC SUR TARN, LE SEQUESTRE, ROUFFIAC, TERSSAC	5	8788	8855	10,72%	+0,76%	0%
	16	82351	82582	100%	+0,28%	14,6%

La population légale 2020 applicable au 1er janvier 2023 de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est de **82 582** habitants avec une densité moyenne de population de 395 hab./km².

En 2023, le périmètre du service de gestion des déchets n’a pas évolué.

B Compétences exercées

La collecte et le traitement des ordures ménagères et déchets assimilés est une compétence statutaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ainsi actée à sa création : « En matière de protection et de mise en valeur de l'Environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, et contre les nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.../... »

B.1 Contexte

Jusqu'au 31 décembre 2004, les organisations territoriales existantes pour les collectes et le traitement des déchets ménagers ont été maintenues. Dès 2005, la collecte sélective en porte à porte a été étendue à tout le territoire et le regroupement des services de collectes et de traitement a été recherché.

2006 est l'année d'achèvement de la mise en place des collectes sélectives en porte à porte sur ALBI.

2007 est la 1^{ère} année pleine de référence et la collectivité lance des études pour l'optimisation.

Les 1^{ères} actions d'optimisation ont débuté sur 2008 avec la conteneurisation du périmètre de l'ex-SMCCV.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois exerce ses compétences sur le territoire de ses 16 communes. Les trois zones, dont ALBI constitue la zone A à part entière, correspondent à des organisations et services qui peuvent être différents dans leur mise en œuvre.



A partir de 2021, le programme de conteneurisation de la collecte sélective est engagé sur le territoire pour être généralisé début 2022.

En 2023, l'extension des consignes de tri plastiques permet désormais à l'ensemble des usagers de trier tous les emballages.

B.2 Organisation et modalités spécifiques

Compétences exercées	OMR		Verr e	Emballages et papiers		Biodéchets		Compostage de proximité	Déchets apportés en déchèterie	Encombran ts	Déchets dangereux	Cartons des professionnels	Tous déchets professionn els
Mode d'organisation	AV	PAP	AV	AV	PAP	PAP	PAV	Composteurs	AV	PAP	AV	PAP	AV
Collecte													
Transfert/Transport													
Traitement													
Opérations assurées par la collectivité													
Opérations assurées par un prestataire													

Volume maximal de 10000 litres hebdomadaire au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté (cf. règlement de la redevance spéciale).

Gestion des encombrants : 3 déchetteries sur le territoire (cf. § C.3.5 Déchetteries) et collecte d'encombrants sur rendez-vous pour la commune d'Albi.

Collecte des déchets verts en porte à porte sur rendez-vous pour personnes à mobilité réduite (selon critères) pour la commune d'Albi.

La redevance spéciale est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021 pour les producteurs de déchets non ménagers (seuil d'assujettissement de 750 litres d'ordures ménagères résiduelles par semaine et seuil limite de 10 000 litres) avec un prix appliqué de 0,02628 €/litre.

Fin 2023, on compte environ 300 redevables de la redevance spéciale sur le territoire.

Au 1^{er} janvier 2022, les opérations de conteneurisation de la collecte sélective se sont achevées avec le déploiement de la dernière phase pour les communes d'Arthès, Cambon, Cunac, Fréjairolles, Puygouzon et Saint-Juéry.

Le territoire est donc desservi par une conteneurisation généralisée (bac jaune) à l'exception du centre-ville d'Albi (sacs) et de l'habitat collectif denses dans les quartiers politique la ville (conteneurs enterrés) ainsi que des consignes de tri généralisée et uniformes sur le territoire (emballages et papiers ensemble dans le même contenant).

C L'activité sous le prisme de l'économie circulaire

Au-delà des compétences exercées, l'agglomération inscrit son action plus largement dans une démarche d'économie circulaire visant à préserver les ressources naturelles et à réduire le volume de déchets produit sur son territoire. Elle travaille pour cela auprès de publics variés pour faire évoluer les modes de production et de consommation.

Cet engagement est structuré par une stratégie et un programme d'actions. Une première programmation a eu lieu sur la période 2018 – 2021. Elle consistait en un programme de 30 actions, ambitieux et réaliste, décliné sur trois publics : les ménages, les entreprises, les administrations. Il a apporté des alternatives à l'élimination des déchets en tant qu'ordures ménagères, informé, sensibilisé, formé différents publics et mis en place des leviers incitatifs.

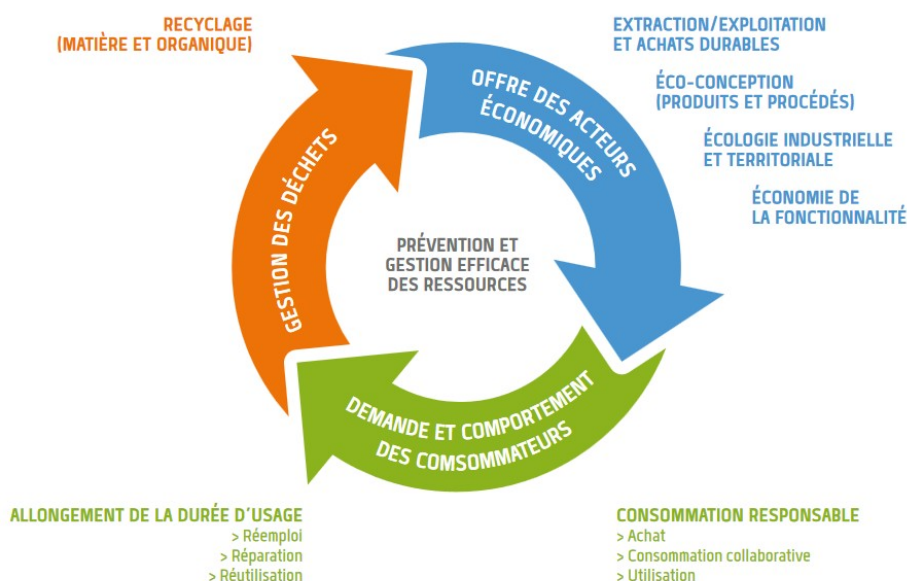
En parallèle, l'agglomération a adopté le 18 juillet 2018 son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés



Pour ces actions l'agglomération a obtenu en juillet 2022 le deuxième niveau du label économie circulaire porté par l'Ademe qui reconnaît l'engagement des territoires sur ce sujet. Elle a été, au niveau national, le 1^{er} établissement public de coopération intercommunal à avoir obtenu ce label.

L'année 2022 a été celle de la construction d'une nouvelle programmation 2022 – 2026. 14 actions organisée en 4 axes : faire vivre la gouvernance et assurer l'animation de la démarche d'économie circulaire, changer les comportements et sensibiliser, réduire les déchets produits sur le territoire, développer de nouveaux modèles économiques, constituent ce nouveau programme adopté en conseil communautaire le 27 septembre 2022 et sont mises en œuvre depuis.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE 3 domaines, 7 piliers



C.1 Offre des acteurs économiques

C.1.1 Achats durables

Intégrer les enjeux environnementaux dans les marchés publics

L'agglomération a bénéficié d'un accompagnement financé par l'Ademe dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'intégration du développement durable dans les marchés publics. Le projet retenu a été celui de la démolition – reconstruction du centre technique de l'agglomération sur le site Lebon. L'accompagnement a notamment permis d'introduire des critères sociaux, des clauses environnementales et des possibilités de réemploi des matériaux.

Le projet a également bénéficié d'un accompagnement « Chantier propre » pour une gestion optimale des déchets de chantier grâce à un partenariat signé avec la FFB Occitanie. Un deuxième « chantier propre » a débuté en 2022 avec le projet d'extension de l'hôtel d'entreprises Innoprod.

L'agglomération a également répondu à l'appel à chantiers exemplaires du projet Life Waste2Build porté par Toulouse Métropole qui vise à développer le **réemploi des matériaux du BTP** dans les constructions. Deux chantiers pilotes ont été retenus : la création d'une nouvelle médiathèque à Cantepau et la création d'une déchetterie / recyclerie.

Des formations sont organisées régulièrement afin de sensibiliser les responsables de services et acheteurs de l'agglomération, faisant remonter les pratiques vertueuses existantes, les marchés à enjeux à venir ainsi que les besoins d'accompagnement complémentaires.

C.1.2 Nouveaux modèles économiques

C.1.2.1 Écologie industrielle et territoriale

Mobiliser les entreprises vers l'écologie industrielle et territoriale (EIT)

L'Écologie Industrielle et Territoriale vise à accroître les connexions et synergies entre les entreprises du territoire afin générer des gains économiques, environnementaux et sociaux.

La démarche a été lancée en 2019 avec la réalisation de près de 80 diagnostics de flux et 2 bourses inter-entreprises permettant de définir les synergies répondant aux besoins des entreprises impliquées.

Ces 2 dispositifs parallèles (bourses et diagnostics) ont déjà permis :

- d'identifier des synergies bilatérales et de mettre les entreprises directement en contact ;
- de prioriser les synergies multilatérales devant faire l'objet d'un travail plus approfondi avec les entreprises intéressées.

Le projet a connu un brusque arrêt en 2020 du fait du contexte sanitaire. La reprise a été progressive en 2021 avec une opération d'achat groupé d'énergie et la réalisation d'une troisième bourse inter-entreprises dans le cadre du salon Visions Entreprises Durables.

Une opération de mutualisation de formations initiée par l'agglomération a été portée par la CCI en 2022.

A ce jour, ce sont :

- 21 synergies qui ont été identifiées en plus des 6 pistes de synergies multilatérales priorisées par les entreprises lors des bourses ;
- 11 synergies ont donné lieu à des mises en contacts d'acteurs ;
- 7 synergies ont été concrétisées (récupération du bois, de sciure, de broyat, récupération de seaux et pots en plastiques, partage de locaux) ;
- 2 synergies ont été concrétisées et pérennisées (récupération de broyat et mutualisation d'espace de stockage).
- 2 synergies multilatérales ont été concrétisées avec l'achat groupé d'énergie dont ont bénéficié 9 entreprises du territoire et la mutualisation de formations.

En 2023, suite à l'adoption du 2ème programme d'économie circulaire, la démarche d'écologie industrielle et territoriale a abouti à la création d'un poste de chargé de mission.

C.1.2.2 Redevance Spéciale

La mise en place de la Redevance Spéciale est entrée en application au 1er janvier 2021.

Elle concerne les entreprises et les administrations qui produisent entre 750 litres et 10 000 litres de déchets par semaine. Au 31 décembre 2023, 310 conventions sont en vigueur.

Grâce à l'accompagnement et aux conseils proposés par l'agglomération (diagnostic des déchets produits, identification des bonnes filières de traitement, formation des salariés au tri sélectif, ajustement des dotations de bacs), 14 entreprises redevables de la redevance spéciale ont fait évoluer leur dotation en 2022.

Toute entreprise, administration, association et globalement tous les producteurs non ménagers sont éligibles gratuitement à cet accompagnement.

Une convention de partenariat a été signée en 2021 avec le Chambre des métiers pour l'accompagnement d'artisans dans le cadre du programme « éco-défis ». En 2022 c'est une opération collective menée sur le marché couvert d'Albi qui a fait l'objet d'un partenariat avec la CMA, la CCI et la ville d'Albi dans le cadre du défi « Entreprise zéro déchets ». Les 22 loges du marché couvert ont été rencontrées et ont bénéficié d'un diagnostic environnemental comportant un important volet déchets. Des actions individuelles et collectives ont débouché en 2023 pour une meilleure gestion et valorisation des déchets du marché couvert.

C.2 Demande et comportement des consommateurs

C.2.1 Consommation responsable

C.2.1.1 Sensibilisation, information, formation

Les animations et accompagnements à la gestion des déchets et au tri sélectif ont été soutenues en 2023. 182 interventions ont été réalisées : 48 en entreprises, 93 en milieu scolaire et 39 lors d'événements auprès du grand public.

L'offre d'animations et d'outils de moyens de sensibilisation pour accompagner les changements de comportement, s'étoffe avec néanmoins une communication perfectible sur le sujet.

Ce sont près de 4700 personnes qui ont été sensibilisées en 2023 dont 2135 élèves.

Organiser des temps forts en direction des habitants

Tous les ans des animations sur la prévention des déchets et le tri sont organisées à l'occasion des manifestations de l'agglomération (Foire aux vélos, Ferme en ville, stand Agglo de HabiTarn). L'agglomération s'associe également à des événements portés par des tiers notamment les communes.

Sensibiliser les scolaires

De nouveaux modules sur le tri des emballages ménagers, le compostage et le gaspillage alimentaire ont été créés pour répondre aux demandes de l'élémentaire, du collège et du lycée. Des interventions récurrentes sont maintenant en place dans certains établissements et le service créé de nouvelles animations sur de nouvelles thématiques au gré des demandes.

C.2.1.2 Réduire les imprimés non-sollicités

Une opération de diffusion massive a eu lieu début 2018 en intégrant systématiquement un autocollant stop-pub dans le bulletin d'information de l'agglomération. L'autocollant est présent et proposé lors de toutes les animations et interventions de l'agglomération. L'équipement est passé de 9 059 en 2017 à 17 679 en 2022, soit 37,56% de taux d'équipement en 2022 pour un objectif de 15% fixé dans le programme. Avec plus de 8 600 nouveaux foyers de plus équipés, c'est 347 tonnes de déchets évités, soit 57 000€ d'économies pour leur traitement.

C.2.1.3 Promouvoir l'usage de la carafe en verre

Le contour du projet a été défini en 2018 avec la Verrerie Ouvrière d'Albi. La conception de la bouteille s'est déroulée au premier semestre 2019 avec des fournisseurs locaux (VOA, RoverEmbal, Soflac). Une campagne de communication et un jeu (quizz de 8 questions sur les 2 mois de l'été) sur les réseaux sociaux ont permis de la faire connaître et de faire passer les messages associés. Près de 500 bouteilles ont déjà été vendues au prix coûtant de 3€ accompagnées de leur flyer de sensibilisation. Les bouteilles sont disponibles à la vente au service gestion des déchets. Près de 2000 bouteilles ont déjà été distribuées et continuent de l'être lors d'animations et événements du service gestion des déchets.

C.2.2 Allongement de la durée d'usage

C.2.2.1 Réparation

En partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'agglomération a organisé en 2020 une campagne de communication sur la réparation dans le cadre de la semaine de la réduction des déchets. Après des vidéos tuto de promotion des Répar'acteurs (dispositif de la Chambre des Métiers), l'agglomération a organisé en 2021 un rallye de la réparation. Le principe était simple : au cours de la semaine de la réduction des déchets, les participants devaient apporter au moins un objet à réparer chez l'un des artisans participants : électroménager, vêtement, ordinateur, chaussures, smartphone, mobilier... À chaque passage, l'artisan tamponnait une carte-jeu « Rallye de la réparation ». Le jeu avait impliqué 18 Répar'acteurs et 238 participants. L'opération n'a pas été reconduite en 2022.

C.2.2.2 Réemploi

Depuis 2018, l'agglomération travaille en partenariat avec le DLA du Tarn et les acteurs du réemploi à la construction d'une stratégie réemploi sur le Grand Albigeois. Une méthodologie a été élaborée pour travailler avec ces acteurs et les premières prises de contacts ont eu lieu fin 2018. L'année 2019 a vu la co-construction de la stratégie de réemploi avec aboutir à la signature d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un scénario en deux étapes (plateforme virtuelle dans un premier temps puis plateforme physique). L'année 2020 devait être celle du lancement de la plateforme virtuelle de réemploi qui n'a finalement été lancée qu'en 2021. Elle a permis de détourner des encombrants plus de 7 tonnes d'appareils ménagers, réemployés, réutilisés sous forme de pièces détachées, ou recyclés. L'étude sur l'évolution des déchetteries et la création d'une plateforme physique de réemploi a été finalisée en 2022, l'année 2023 ayant permis de finaliser le programme et de lancer la délégation de maîtrise d'ouvrage pour lancer la réalisation du projet.

C.2.2.3 Prévention biodéchets

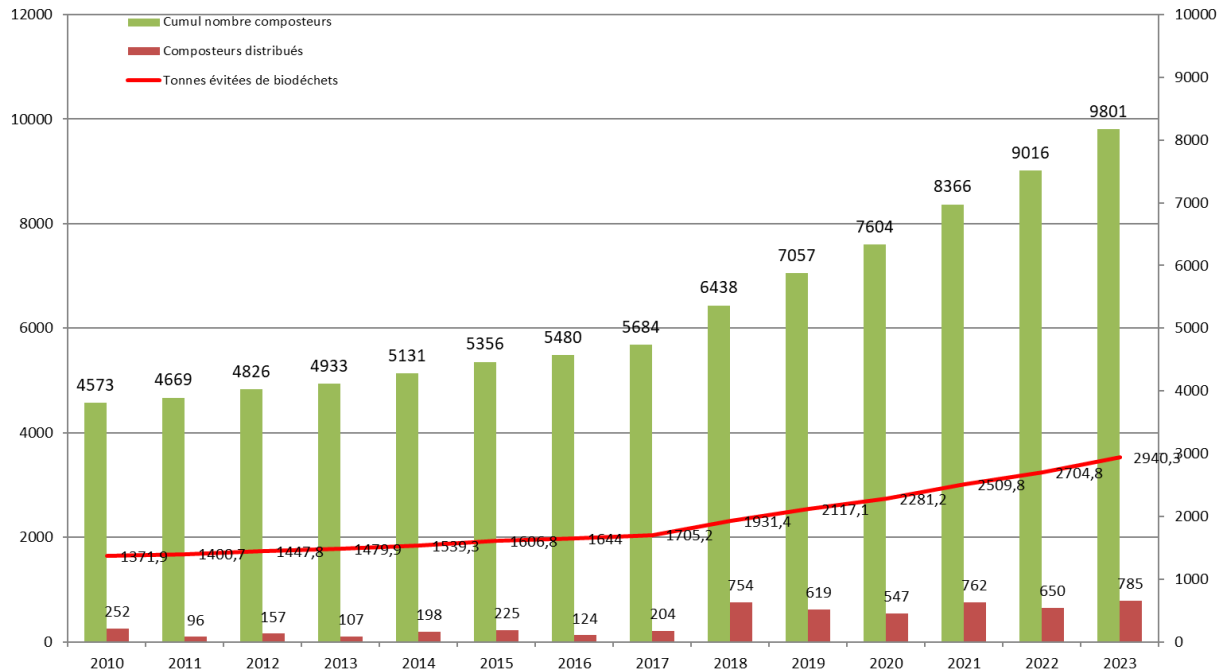
La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, généralise le tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc). Anticipant cette évolution réglementaire, l'agglomération a finalisé en 2022 sa stratégie biodéchets qui donne une place primordiale à la prévention et à la gestion de proximité des biodéchets.

C.2.2.3.1 Compostage individuel

Depuis l'année 2007 que la Communauté d'agglomération promeut le compostage individuel en proposant des composteurs à prix réduit, ce sont 5841 composteurs qui ont été distribués ; dès 2001, le SITOMA avait déjà engagé la démarche en proposant le même dispositif sur le territoire. Ainsi en plus de 20 ans, ce sont **9 801 composteurs** qui ont été proposés conduisant à un taux d'équipement de 24 % (sur total des ménages au nombre de 40902 pour population totale 2019 de 82351 habitants) satisfaisant pour ce genre d'opération. En outre, cela conduit à l'évitement de 2940 tonnes de déchets (300 kg de déchets traités par composteur et par en moyenne) qui, sans ce dispositif, auraient dû être collectés et traités, soit une économie d'environ 600 000 € annuels en coût de collecte et de traitement (coût Compta-coût 2022 en € H.T.). 785 composteurs ont été distribués en 2023.

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La mise à jour du site internet de l'agglomération, réalisée en 2022, avec son module de paiement en ligne pour les composteurs permet de réaliser près de 40% des ventes par ce mode de paiement, faisant ainsi gagner du temps aux particuliers.



Evolution du nombre de composteurs distribués sur le territoire et tonnages de biodéchets évités (chiffres en rouge).

C.2.2.3.2 Compostage collectif

Les projets de compostage collectif se sont poursuivis avec 5 nouveaux sites de compostage. Dans le cadre de ces projets collectifs, l'agglomération fournit gratuitement l'accompagnement méthodologique, les conseils techniques, les composteurs et bioseaux qui permettent de composter.

Les réunions du réseau des référents de site de compostage collectif se sont poursuivies ainsi que les diffusions des newsletters.

L'accompagnement des projets de compostage collectif a été proposé dès septembre 2018. Fin 2023, une centaine de porteurs de projet avaient été accompagnés et renseignés.

C.2.2.3.3 Gaspillage alimentaire

En 2022, les agents du service prévention se sont formés à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Des premiers modules d'intervention en milieu scolaire en été conçus et déployés.

C.2.2.3.3 Jardinage au naturel

Une première campagne de communication sur le jardinage au naturel a eu lieu en mai 2022 dans la Grand A, avec un dossier spécial sur le sujet.

Les équipes de prévention se sont formées pour déployer des ateliers de sensibilisation et des stands d'information sur le sujet auprès du grand public.

C.2.3 Indicateurs globaux de prévention

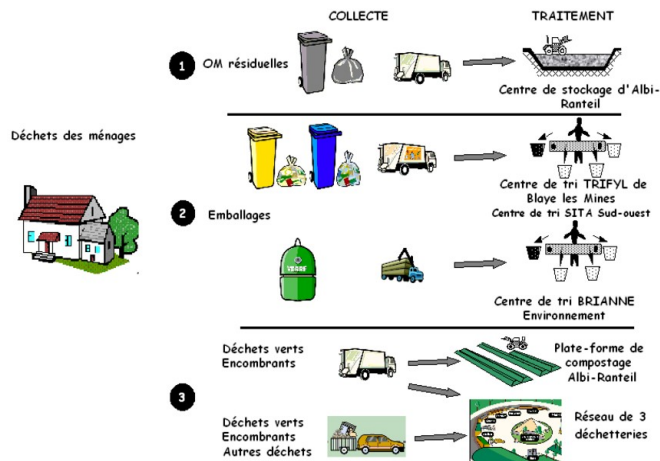
	2010 (Année de référence)	2021	2022	2023	Évolution n/n-1 en %	Évolution 2010/2023 en %	Indice de réduction 2010	
DMA en tonnes Quantités de déchets ménagers et assimilés produits (Inertes compris)	52 345	52 758	49 251	48 367	-1,8%	-7,6%	92,4	
DMA en kg/hab.	659	641	598	586	-2,0%	-11,1%		
OMA en tonnes Quantités d'ordures ménagères et assimilés produites	28 170	27904	26752	25 218	-5,7%	-0,9%	89,5	
OMA en kg/hab.	355	339	325	305	-6,1%	-4,5%		
OMR en tonnes Quantités d'ordures ménagères résiduelles produites	21 716	20834	19598	17 975	-8,3%	-17,2%	82,8	
OMR en kg/hab.	273	253	238	218	-8,4%	-20,1%		
Compostage individuel en tonnes Quantités de déchets évités par compostage individuel en tonnes	1 371	2510	2705	2940	+8,7%	+114%		
Compostage individuel en kg/hab.	17	30,5	32,8	35,6	+8,5%	+109%		
Taux de valorisation (hors Inertes)	40,36%	46,35%	44,64%	48,25 %				
Déchets enfouis en tonnes Quantités de déchets non dangereux non inerte admis en installations de stockage	27 097	24 269	23 787	21081	-11,4%	-22,2%	77,8	

Les quantités totales de déchets produites sur le territoire (DMA) et gérées par l'agglomération sont en baisse à -11,1 % (ratio par habitant) par rapport à l'année de référence en matière de prévention des déchets. Il continue d'évoluer favorablement en 2023 (-2%), les ordures ménagères résiduelles (-17%) et le tout-venant déchetterie (-3%) continuant à baisser.

C.3 Gestion des déchets

C.3.1 Organisation du service public

C.3.1.1 La Zone A

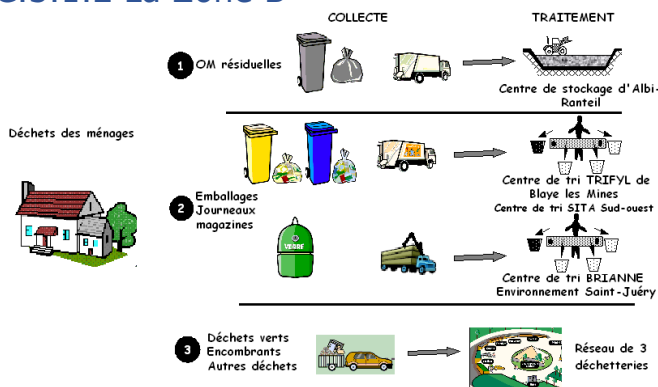


Secteurs et fréquences des collectes

	Centre ville	Couronne	Extérieurs 16 secteurs
Population	4472	4231	39391
OMR	C5	C2	C1
EMR + JMR	C1	C1	C1
Encombrant ⁽¹⁾	C1	C1	C1
Déchets verts ⁽²⁾	C1	C1	C1

Les collectes ⁽¹⁾ et ⁽²⁾ sont sur appel ; ⁽²⁾ pour les personnes à mobilité réduite.

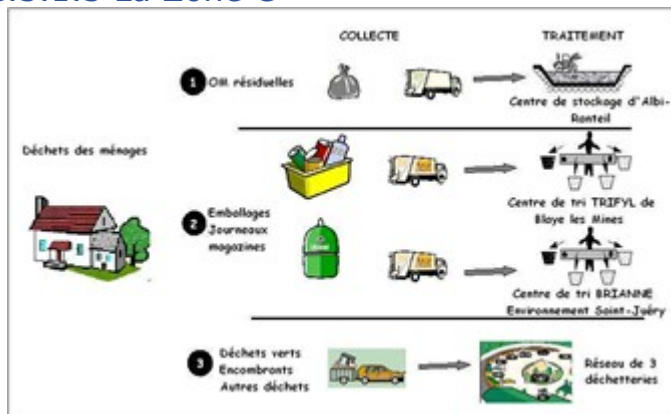
C.3.1.2 La Zone B



Secteurs et fréquences des collectes

	Bourgs 3 secteurs	Extérieurs 4 secteurs	Rural 3 secteurs
Population	11897	12736	
OMR	C2	C1	C1
EMR + JMR	C1	C1 ou C0,5	C0,5

C.3.1.3 La Zone C



Secteurs et fréquences des collectes

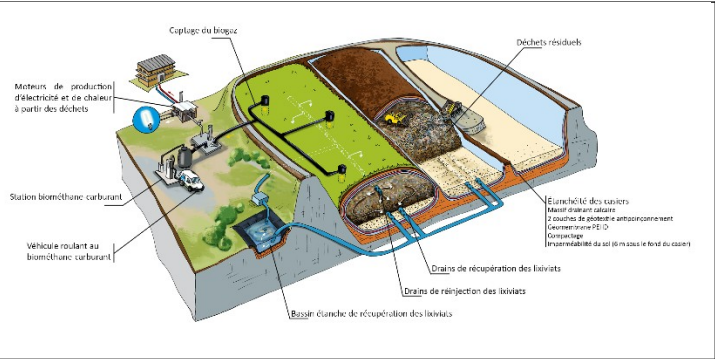
	Les bourgs 4 secteurs	Rural 1 secteur
Population	8855	
OMR collecte combinée	C1	C1
OMR seule	C1	
EMR + JMR Collecte combinée	C1	C1

C.3.2 Equipements publics relatifs à la gestion des déchets

C.3.2.1 Présentation de l’unité de traitement des déchets résiduels

Les déchets résiduels du Grand Albigeois sont traitées par le bioréacteur de Labessière Candeil dont l'exploitant est le syndicat mixte départemental Tirfyl avec qui la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois doit établir un marché public pour assurer les prestations de traitement des déchets résiduels.

C.3.2.2 Fiche signalétique du bioréacteur de Labessière Candeil

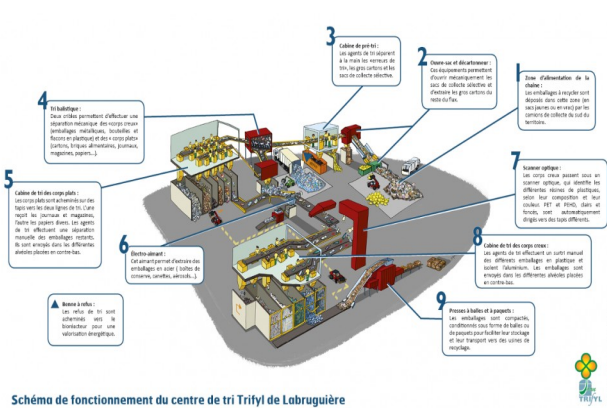
Bioréacteur de Labessière Candeil		
Maître d'ouvrage et exploitant	Tirfyl	
Capacité autorisée de stockage	180 000 T/an	
Tonnages Agglo enfouis	22 090 tonnes	
Part des tonnages Agglo	12,00%	
Traitement des rejets	Export des lixiviats en station d'épuration industrielle	

C.3.2.3 Fiche signalétique de la station de transfert de Ranteil

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois assure le transport de ses collectes sélectives vers les différents centres de tri par l’intermédiaire du centre de transfert installé sur le site de RANTEIL à Albi.

Centre de transfert ALBI - RANTEIL		Station de transfert 
Maître d'ouvrage	Communauté agglomération de l'Albigeois	
Exploitant	Communauté agglomération de l'Albigeois	
Arrêté d'autorisation	En date du 22 juillet 2010	
Technique utilisée	Déversement gravitaire sans compactage et approvisionnement par fonds mouvants alternatifs (FMA)	
Particularités	Bâtiment entièrement fermé Toiture photovoltaïque	

C.3.2.4 Fiche signalétique du centre de tri de Labruguière



Centre de tri de Labruguière	
Maître d'ouvrage	TRIFYL
Exploitant	TRIFYL
Capacité	30 000 T/an
Caractéristiques techniques	Fosse, cabine de pré-tri, crible en étoile, électro-aimant, 2 lignes de tri, alvéoles de stockage, presse à balles et stockage des balles
Traitement des refus de tri	Enfouissement au centre de stockage de déchets non dangereux de Labessière Candeil

C.3.2.5 Fiche signalétique de la plate-forme de compostage d'ALBI-RANTEIL

Plate-forme de compostage d'ALBI - RANTEIL		
Maître d'ouvrage	Régie	
Exploitant	SEDE Environnement	
Tonnages autorisés	10 000 T	
Tonnage traité 2023	6927 tonnes	
Part C2A ménages	67,00%	
Technique utilisée	Broyage, compostage en andains, criblage	

C.3.2.6 La collecte en conteneurs enterrés

Au 31 décembre 2023, le territoire compte 281 points d'apport volontaire enterrés répartis de la façon suivante :

- ✦ Emballages et papiers : 94;
- ✦ Verre : 62 ;
- ✦ Ordures ménagères résiduelles : 125

L'ensemble de ces équipements sont répartis au sein des 16 communes de l'agglomération et desservent principalement l'habitat collectif dense des quartiers politique de la ville.



C.3.2.7 Les déchetteries

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois dispose de trois déchetteries sur son territoire.



La déchetterie de SAINT-JUERY dessert les habitants situés à l'Est de l'agglomération correspondant à 17 % de la population ; l'exploitation de la déchetterie de Saint-Juéry à l'Est a été reprise depuis le 1er janvier 2017 (précédemment gérée par TRIFYL).

La déchetterie de Gaillaguès reçoit les habitants majoritaires d'ALBI, plus LESCURE et CASTELNAU DE LEVIS, soit 48% de la population ;

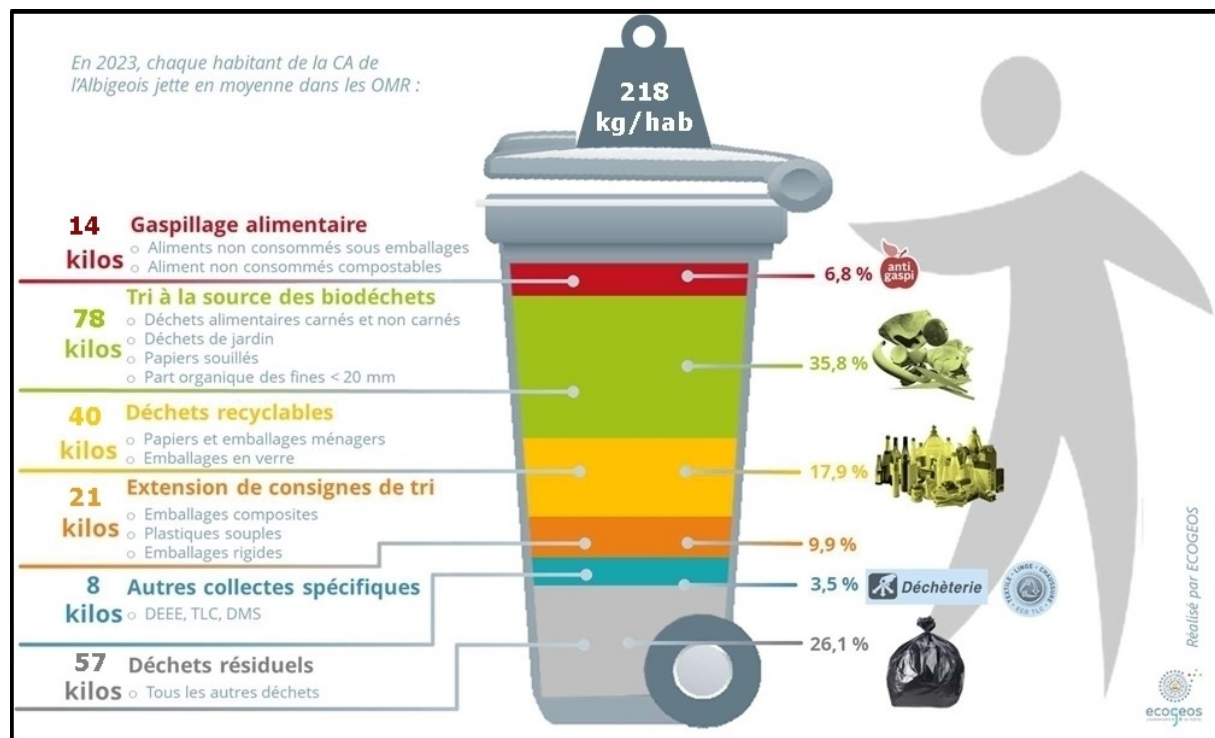
La déchetterie de Ranteil draine un périmètre Ouest, Sud et Sud-Est équivalent à 35% de la population.

C.3.3 La composition des ordures ménagères résiduelles

Des campagnes de caractérisation de la composition moyenne de la poubelle des ordures ménagères résiduelles seront réalisés tous les deux ans afin de suivre l'évolution de la composition des ordures ménagères en même temps que les quantités.

La dernière campagne de caractérisation a été réalisée en 2023, les résultats présentés ci-dessous mettent en évidence notamment :

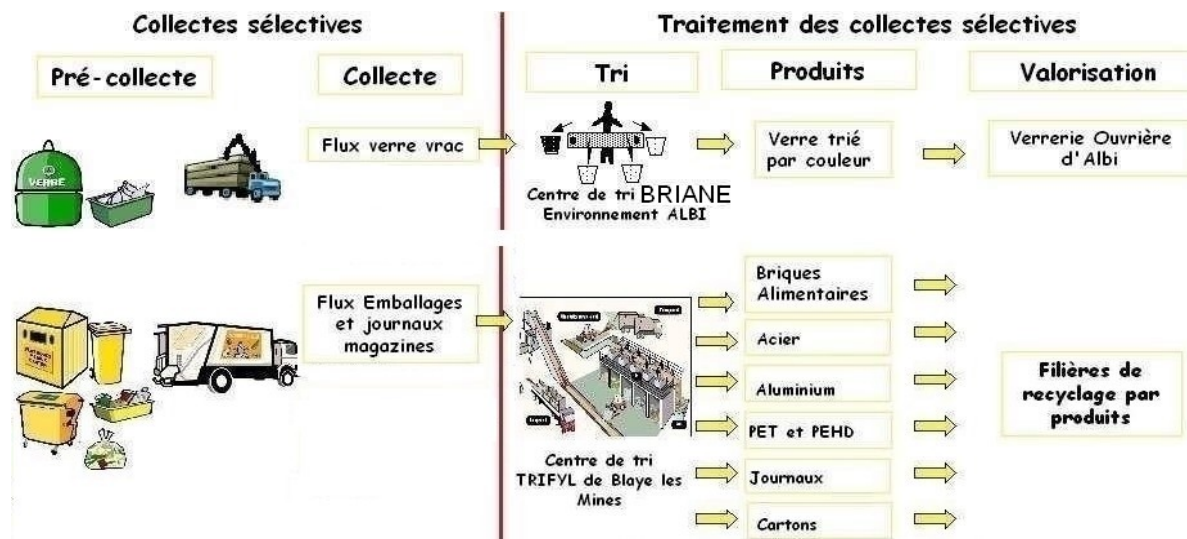
- Une importante proportion de biodéchets (43% dont 7% du au gaspillage alimentaire) ;
- Beaucoup d'emballages et papiers (28%) présents ;
- Une faible part de déchets devant être orientés en déchetteries (3,5%).



C.3.4 Filière Emballages ménagers et papiers

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois réalise les collectes sélectives hors verre en régie auprès de 91% de la population ; les 9% restant sont en prestations de service avec l'entreprise COVED sur le territoire de la zone C. Le verre est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire depuis avril 2010.

C.3.4.1 Organisation de la filière des emballages ménagers



C.3.4.2 Modalité d'organisation de la collecte des emballages ménagers

	Secteurs	Flux verre				Flux EMR avec JMR (journaux + emballages)			
		Modalités de collecte				Modalités de collecte			
		Modes	Cont.	Fréq.	Jour	Modes	Cont.	Fréq.	Jour
Zone A	Centre ville	AV	Conteneur	-	-	PAP	Sac jaune	1	J
	Extérieurs	AV	Conteneur	-	-	PAP	Bac jaune	0,5	L-Ma-M-J-V-S
Zone B		Carlus, Salies, Dénat et Lescure d'Albigeois conteneurisé depuis le 1 ^{er} janvier 2021 en fréquence C0,5. Arthès, Cambon, Cunac, Fréjairolles Puygouzon et Saint-Juéry en C0,5 depuis le 1 ^{er} janvier 2022.							
Zone C		AV	Conteneur	-	-	PAP	Bac jaune	0,5	L - Ma - J - V

100 % du verre est collecté en apport volontaire.

72,9% de la population est en collecte sélective porte à porte fréquence bimensuelle suite à la conteneurisation et 27,1% sont encore desservis en sacs avec une fréquence hebdomadaire.

C.3.4.3 Données sur les collectes des emballages ménagers

	Habitants desservis	Mode de collecte	Tonnages en sortie année n	Ratio par habitant (kg/hab/an)	Fourchette nationale ratio collecte (kg/hab./an)
Flux 1 Verre	82 582	AV	2 628	31,8	30
Flux 2 Emballages et papiers	82 582	PAP	4 615	55,88	49
Total	82 582	-	7 243	87,68	-

AV : apport volontaire ; PAP : porte à porte

Le verre :

En 2023, les tonnages de verre stagnent à -0,9 %.

Le bilan depuis l'année de référence 2010 fait état d'une augmentation des quantités annuelles collectées de 37 %.

Le parc de colonnes à verre installés s'élève à 257 sur l'ensemble du territoire soit une densité de 31 colonnes pour 10 000 habitants (soit un point verre pour 321 habitants).

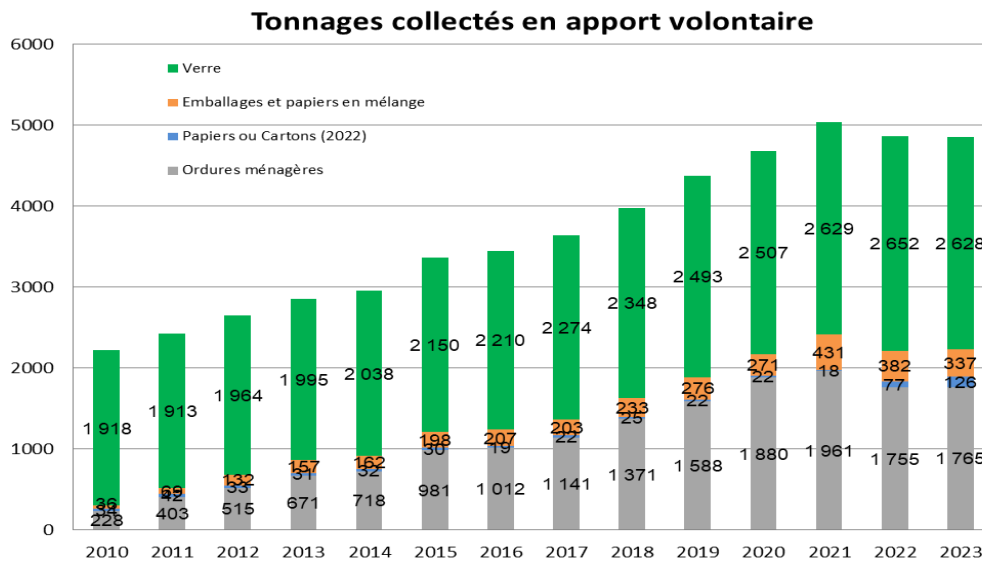
Le total des emballages papiers ménagers :

L'ensemble des tonnages de collecte sélective y compris le verre progresse de 89 tonnes soit +1,2 % (ratio par habitant de 87,7 kg soit +0,9%).

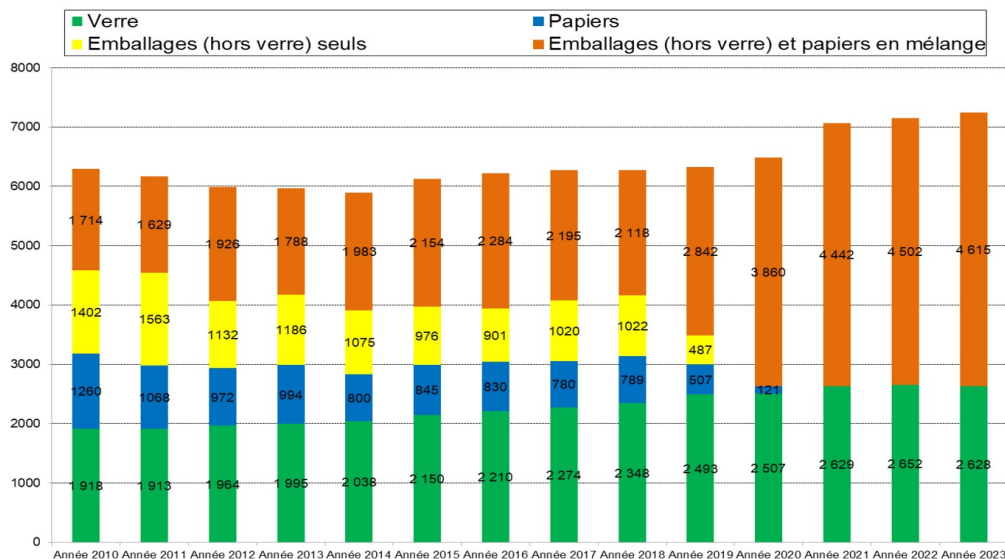
C.3.4.4 Focus sur la collecte en apport volontaire

En 2023, la collecte sélective hors verre en apport volontaire a produit 463 tonnes d'emballages et papiers collectés hors verre et 2628 tonnes de d'emballages en verre.

Les tonnages collectés en apport volontaire sont stables depuis 2022.



C.3.4.5 Évolution des performances des collectes sélectives



Communauté d'agglomération de l'Albigeois

2018 : stabilité des tonnages totaux mais poursuite de la hausse des performances du verre.

2019 : tonnage global de collecte sélective en hausse de 1% avec le verre toujours en progression à +6%.

2020 : tonnage global de collecte sélective en hausse de 2,5% avec un tonnage verre stable et une progression des emballages et papiers.

2021 : la séparation des flux papiers est abandonnée ; on note une progression de près de 9 % des tonnages sur le total des flux de collecte sélective ; cela est notamment le résultat de la campagne de communication liée à la conteneurisation de la collecte sélective

2022 : fin de la campagne de conteneurisation de la collecte sélective ; +1,2 % sur les tonnages globaux d’emballages et papiers (verre compris)

2023 : mise en œuvre de l’extension des consignes plastiques ; +2,5 % sur les tonnages d’emballages et papiers (hors verre)

C.3.4.6 Taux de détournement moyen d’emballages et papiers journaux

Ratios 2023

Ordures ménagères et assimilés (OMA) = ordures ménagères résiduelles + collecte sélective des emballages et papiers	305 Kg/hab/an
Emballages et journaux triés	88 kg/hab/an
Taux de recyclage	28,8 %

Le ratio global de collecte sélective des emballages et papiers progresse de 1% (performance de 88 kg/hab.).

C.3.4.7 Tri et valorisation des collectes sélectives

Flux transférés	Centres de tri	Produits	Quantités	Repreneurs
Verre en mélange 2628 t	Briane à Albi	Verre trié par couleur	2628 t	VERRALIA (VOA Albi) - 81
Emballages et papiers 4615 t	Centre de tri de Labruguière (Trifyl)	Briques alimentaires	79 t	REVIPAC (75)
		Cartons	326 t	
		Cartons 5.02	863 t	REVIPAC (75)
		Papiers	1534 t	European Products Recycling
		Plastiques	627 t	Valorplast
		Acier	242 t	Arcelor (93)
		Aluminium	21 t	Affimet (60)
		Refus de tri	1009 t (21,8%)	ISDND Labessière-Candeil

Total livré 7243 t

Les 21,8 % de refus moyen correspondent à 1009 tonnes issues du centre de tri de Labruguière sur 4615 tonnes entrantes.

Plus de 70 % des tonnages de matériaux collectés et triés sont constitués par des fibreux (papiers et cartons).

C.3.4.8 Particularités et évolutions

En 2023, le tonnage entrant en centre de tri est stable à +2,5 % après la forte augmentation de 2021 faisant suite au déploiement principal de la conteneurisation (la légère hausse des tonnages correspondant aux nouveaux gestes adoptés sur les emballages légers en plastiques suite à l’extension des consignes de tri).

C.3.5 Biodéchets

C.3.5.1 Stratégie biodéchets

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, généralise le tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc).

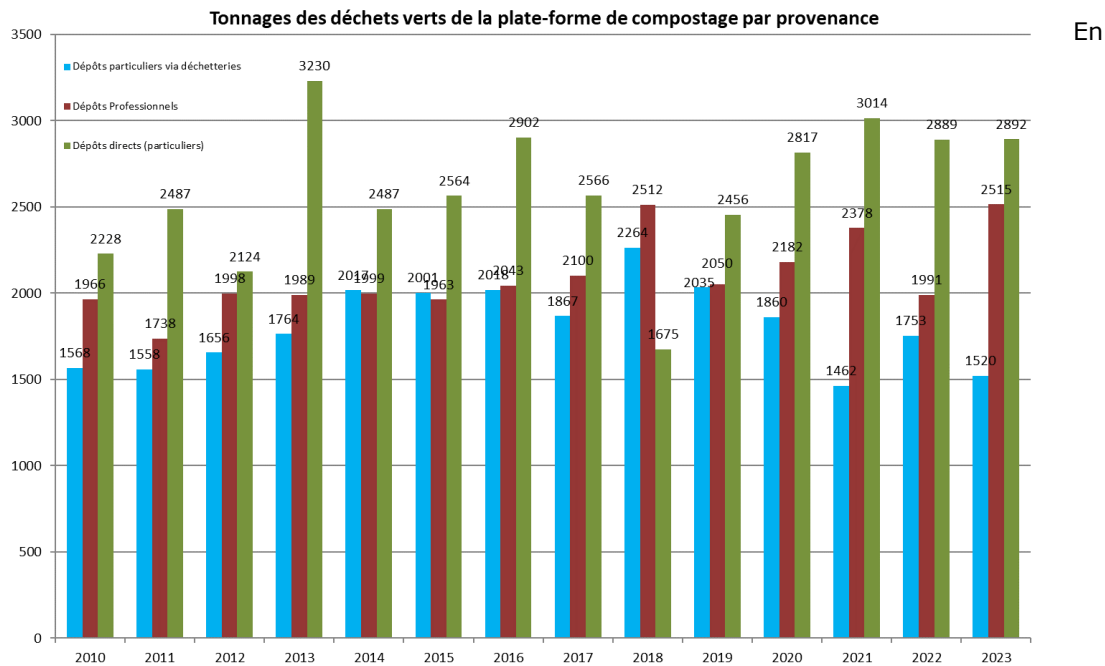
Anticipant cette évolution réglementaire, l'agglomération a adopté en 2022 une stratégie relative au tri à la source biodéchets. Celle-ci définit les actions à mettre en œuvre sur les 3 prochaines années pour desservir le territoire en donnant une place primordiale à la prévention et à la gestion de proximité des biodéchets.

Des solutions complémentaires de collecte (notamment en apport volontaire) seront proposées suivant le type de producteur et l'habitat concerné.

C.3.5.2 Filière déchets verts

Les déchets verts sont destinés à recueillis séparément au sein des trois déchetteries de l'agglomération ou directement sur le site de la plate-forme de compostage des déchets verts de Ranteil pou y être transformés en amendement organique (compost de déchets verts).

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois réalise également en régie une collecte de déchets verts en porte à porte sur ALBI sur appel auprès des personnes à mobilité réduite.



2023, le total des déchets verts pris en charge s'élève à 6927 tonnes soit une hausse de 4,4 % par rapport à l'année précédente (1104 tonnes provenant de la déchetterie de Saint-Juéry ne sont pas traitées sur la plate-forme de compostage de Ranteil).

C.3.6 Les déchetteries

C.3.6.1 Filières de valorisation et d'élimination et tonnages recueillis déchetteries

Produits acceptés en déchetterie	Tonnages 2023	Repreneurs	Filière de traitement
Ferrailles 	574	BRIANE	Recyclage
Cartons 	304	COVED	Recyclage
Déchets verts 	2623	Régie	Compostage
Bois 	1499	SEOSSE	Tri et valorisation
Textiles 	34	LE RELAIS - SRCE	Tri et recyclage - Réemploi
Huiles alimentaires 	3,8	CARMAUSINE DE RECUPERATION	Recyclage ou valorisation
Huiles minérales 	21,5	CARMAUSINE DE RECUPERATION	Valorisation
Déchets d'équipement électriques et électroniques 	650	ECOSYSTEM	Réemploi / Recyclage / Valorisation
Mobilier 	891	ECOMOBILIER	Recyclage
Piles 	5,7	COREPILE	Recyclage
Batteries 	17,3	MIQUEL	Recyclage
Déchets diffus spécifiques 	103	ECODDS / TRIADIS	Recyclage
Plâtre 	142	CSE	Recyclage
Déchets inertes 	3583	ALBI REMBLAIS RECYCLES	Enfouissement
Tout Venant 	1840	TRIFYL	Enfouissement
Total	12 291,3		

Nombres de visites en 2023 : Ranteil : 69 495 (-5,3%) ; Gaillaguès : 58 048 (-3,9%) ; Saint-Juéry : environ 58 000 (+40%) ; soit 175 543 visites au sein des trois déchetteries du territoire, soit une hausse de 0,4% du nombre de visites.

Les trois déchetteries de l'agglomération ont reçu 12291 tonnes de déchets des ménages de l'agglomération, soit une diminution de 3% des tonnages recueillis par rapport à 2022.

Le ratio collecté est de 149 kg (-2,6%), le ratio de la part valorisée s'élevant à 83 Kg/hab. (hors gravats) soit 79%.

C.3.6.2 Détails et tonnages des déchets dangereux

Déchets dangereux	Repreneurs	Tonnages expédiés année
Ampoules et points lumineux	SAS RECYCLUM (75)	3,2
Déchets diffus spécifiques	ECODDS	58,68
	TRIADIS SERVICE (31)	44,06
TOTAL		105,98

La collecte en déchetteries et le traitement des déchets dangereux présentant un risque pour l’environnement, les biens et les personnes sont assurés par le biais des déchetteries.

En 2023, le ratio par habitant et par an est stable à 1,28 kg/hab./an.

C.3.6.3 Les déchets d'activités de soins à risques infectieux pour les patients en auto-traitement

Les déchets de soins à risque infectieux font l'objet depuis la fin de l'année 2013 d'un contrat avec la société DASTRI dans le cadre du principe de responsabilité élargie du producteur (REP) qui permet de financer au niveau national la filière de collecte et de traitement des déchets par les producteurs.

Les officines font appel au dispositif national pour l'approvisionnement en contenants, les patients en auto-traitement pouvant, au choix, utiliser les points de collecte définis (dont les trois déchetteries de l'agglomération.

Les points de collecte (PDC) sous convention sont les déchetteries de l'agglomération.

Quantités Collectées (en kilo)

PDC CONVENTION	Jan	Fev	Mar	Avril	Mai	Jun	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Total PDC
DECHETERIE DE GAILLAGUES	0	0	0	0	0	20,15	0	0	0	0	0	28,04	48,19
DECHETERIE DE RANTEIL	10,44	7,14	20,43	5	0	24,29	0	39,80	7,49	19,19	7,38	17,20	158,37
DECHETERIE DE SAINT JUERY	0	0	0	0	0	25,49	0	0	0	13,32	0	0	38,80
TOTAL	10,44	7,14	20,43	5	0	69,92	0	39,80	7,49	32,51	7,38	45,24	245,36

Sont indiquées également les points de collecte hors convention que sont les pharmacies qui constituent les points d'apports principaux pour les patients en auto-traitement (ces quantités ne sont pas comptabilisées dans le bilan tous déchets du territoire).

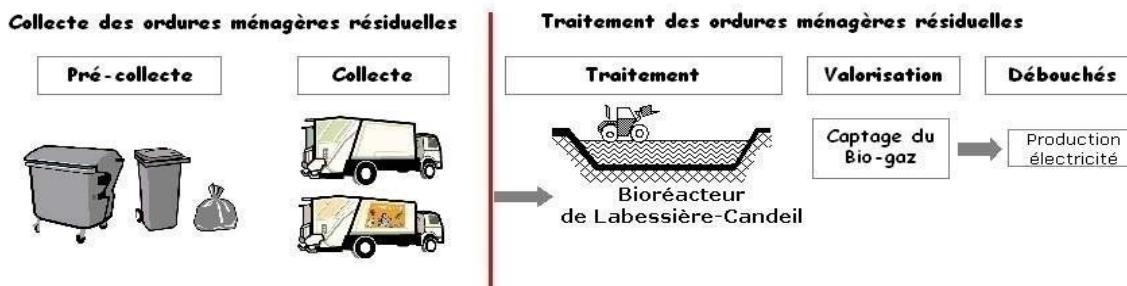
Quantités Collectées (en kilo)

PDC HORS CONVENTION	Jan	Fev	Mar	Avril	Mai	Jun	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Total PDC
PHARMACIE	0	367,40	337,53	108,88	0	287,13	138,68	252,13	239,83	190,77	373,12	80,19	2375,65
COLLECTIVITES	0	0	0	28,65	0	0	0	0	0	0	0	0	28,65
TOTAL PDC HORS CONVENTION	0	367,40	337,53	137,53	0	287,13	138,68	252,13	239,83	190,77	373,12	80,19	2404,30

C.3.7 ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois assure la collecte des ordures ménagères résiduelles en régie auprès de 91% de la population. Les 9% restant sont assurés par une entreprise privée.

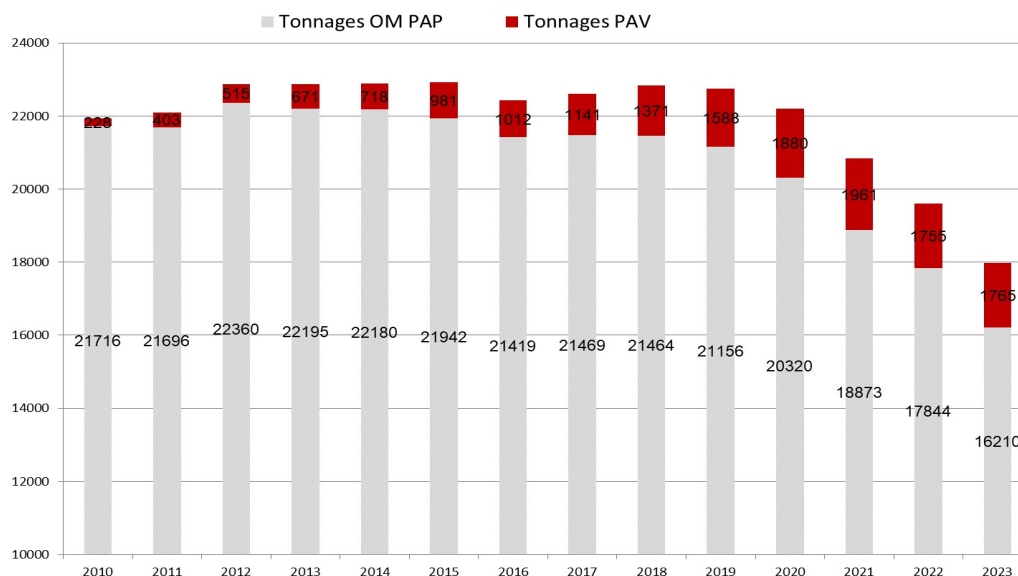
C.3.7.1 Organisation de la filière des ordures ménagères résiduelles



C.3.7.2 Données sur la collecte des ordures ménagères résiduelles

	Habitants desservis	Tonnes collectées	Ratio par habitant (kg/hab/an)	Évolution ratio n/n-1 (%)
Collectes en Régie (PAP + PAV)	73 727	16 218	220	-8,3%
Collectes Entreprise privée (PAP)	8 855	1 757	198	-8,7%
Totaux	82 582	17 975	218	-8,4%

C.3.7.3 Évolution des tonnages



2016 : baisse de 2,5% des quantités d'ordures ménagères résiduelles, les tonnages collectés en apport volontaire progressant de 3%.

2018 : +0,99% des Omr mais +20,1% de l'apport volontaire

2020 : -3,95% des Omr en porte à porte et +18% en apport volontaire (au total -2,87%).

2021 : -7,7% des Omr en porte à porte et +4,3% en apport volontaire (au total -6,1%).

2022 : -5,45% des Omr en porte à porte et -10,5% en apport volontaire (au total -5,9%).

2023 : -9,2 % des Omr en porte à porte et +0,58 % en apport volontaire (au total -8,4%)

C.3.7.4 Répartition géographique et analyse des fréquences de collecte

Début 2009, la zone B en C1 est conteneurisée ainsi que PUYGOUZON et SAINT-JUERY passées de C2 en C1 en ordures ménagères.

La conteneurisation est une des pistes d’optimisation mise en œuvre à partir de 2008 couplée avec un passage généralisé en collecte hebdomadaire sur tout le territoire. Elle s’est poursuivie en 2010 sur la zone C. Seule ALBI est maintenue encore avec six collectes en centre-ville et deux pour le secteur couronne.

Fréquences de collectes		
	C2A	Observations
OMR C1	68%	Territoire non aggloméré important
OMR C2	26%	Centres bourgs
OMR C5	6%	Centre historique très dense d’Albi

OMR C1, C2 ou C5

OMR C1

OMR C1



C.3.7.7 Tonnages des déchets de l'agglomération pris en charge par le secteur Traitement

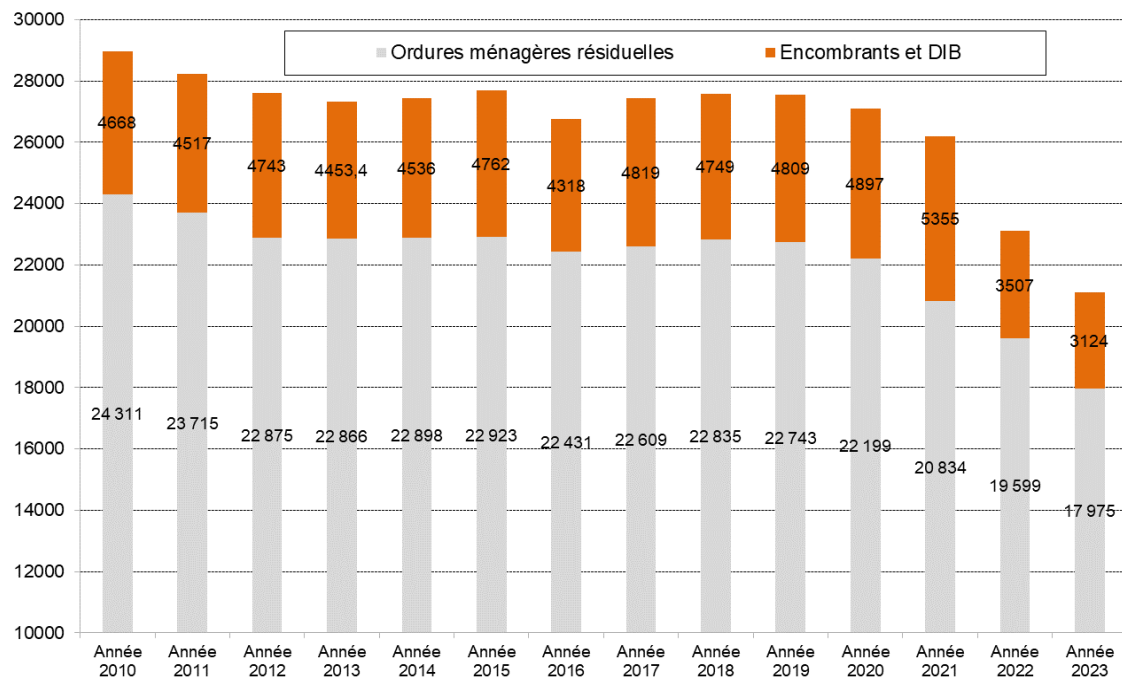
Nature déchets enfouis	Tonnages enfouis année n	% total	Tonnages enfouis année n-1	% n/n-1
OMR	17 975	76%	19 599	-8,3%
Refus de tri*	1 009	4,3%	885	+14%
Encombrants PAP	11	0,05%	12	-8,3%
Encombrants déchetteries	1 840	7,8%	2 091	-12%
Encombrants Pro	1 274	5,4%	1 403	-9,2%
Balayage**	1 541	6,5%	1 431	+7,7%
Total	23 650	100%	25 421	-7,0%

La collecte d’encombrants en porte à porte est réalisée sur la commune d’Albi et sur rendez-vous, ceci expliquant les faibles tonnages en jeu.

*Refus de tri enfouis directement par Trifyl à Labessière-Candeil

**Déchets de balayage et des marchés de plein air de l’ensemble de l’agglomération.

C.3.7.8 Évolution des tonnages enfouis (élimination par stockage)



La rubrique « Encombrants et DIB » est constituée par les encombrants des déchetteries (particuliers ou professionnels), les déchets de voiries, balayage et marchés de plein air.

Le total des déchets pris en charge en 2023 et destiné à l'enfouissement évolue à la baisse (-8,7% en 2023 par rapport à 2022 et -27 % par rapport à l'année 2010).

C.3.8 LES DÉCHETS NON MÉNAGERS

C.3.8.1 Organisation des filières de déchets non ménagers

La déchetterie professionnelle de RANTEIL permet de prendre en charge certains déchets des activités du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Ce dispositif est une solution pour les entreprises, qui mettent en place progressivement leurs propres filières directes de reprise / valorisation et, d'autre part, pour les petites entreprises, les artisans et autres petits commerces, producteurs de déchets d'activités (néanmoins assimilables aux déchets ménagers) qui ne peuvent être pris en charge par les collectes en porte à porte.



Déchetterie professionnelle de Ranteil

Le tissu économique de l’agglomération, riche de PME et PMI ainsi que d’activés individuelles, est le pourvoyeur largement majoritaire des apports de déchets non ménagers sur la déchetterie professionnelle de Ranteil.

C.3.8.2 Évolution des quantités de déchets non ménagers

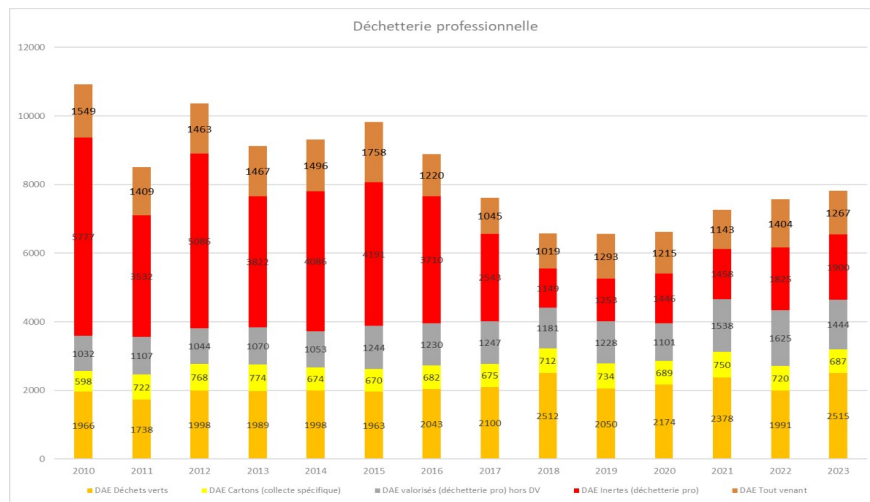
Produits acceptés en déchetterie	Tonnages 2023	Repreneurs	Filière de traitement
Ferrailles 	131	BRIANE	Recyclage
Cartons 	148	COVED	Recyclage
Déchets verts 	2 515	Régie	Compostage
Bois 	621	SOSSE	Tri et valorisation
Mobilier 	418	ECOMOBILIER	Recyclage
Plâtre 	126	CSE	Recyclage
Déchets inertes 	1900	ALBI REMBLAIS RECYCLES	Enfouissement
Tout Venant 	1 274	TRIFYL	Enfouissement
Total	7 133		

Les déchets des professionnels reçus sur le site d’ALBI – RANTEIL en 2023 représentent 7133 tonnes soit une diminution de 4 % par rapport à l’année précédente.

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Le tout-venant enfoui, avec 1274 tonnes, est en baisse de 9,2 %, la réception de gravats évolue légèrement à +4 %, les déchets verts produits augmentant de 26 %.

Le taux de valorisation global des matériaux (hors gravats) s'élève à 76 %.



Evolution des tonnages de la déchetterie professionnelle de Ranteil.

C3.9 BILAN

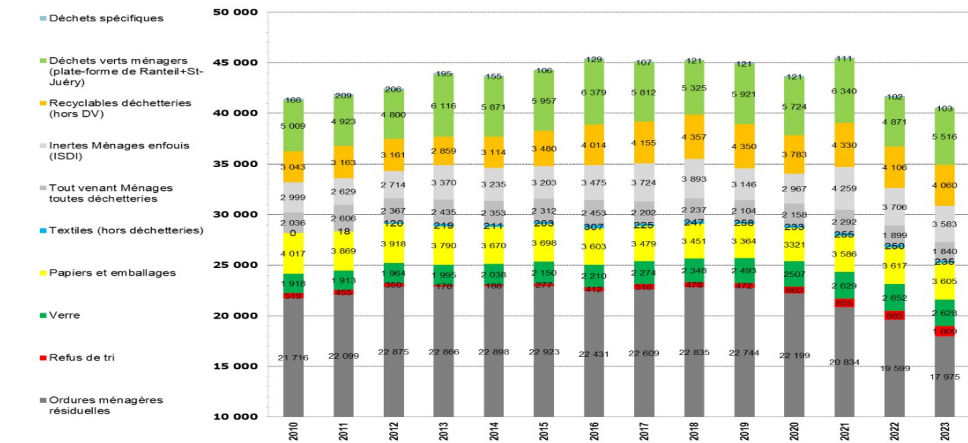
C.3.9.1 Répartition des tonnages et origine des déchets du territoire

Tonnages de déchets collectés	Tonnages Année n	% /total	kg/hab	Tonnages Année n-1	kg/hab. (n-1 (kg/hab.))	Evolution N/N-1 (kg/hab.)
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	17 975 t	37,2%	218	19 599	238	-8,54%
Inertes des ménages enfouis	3 583 t	7,4%	43	3 706	45	-3,58%
Verre	2 628 t	5,4%	32	2 652	32	-1,18%
Emballages et papiers	4 615 t	9,5%	56	4 502	55	2,22%
Déchets verts des ménages	5 516 t	11,4%	67	4 871	59	12,91%
Recyclables ménages en déchetteries	4 060 t	8,4%	49	4 106	50	-1,39%
Encombrants déchetteries et PàP	1 840 t	3,8%	22	1 899	23	-3,39%
Déchets dangereux	103 t	0,2%	1	102	1	0,62%
Textiles des ménages (PAV textiles y compris déchetteries)	235 t	0,5%	3	250	3	-6,38%
Déchets non ménagers	7 813 t	16,2%	95	7 564	92	3,00%
Total des tonnages collectés	48 367 t	100,0%	586	49 251	598	-2,07%

Ainsi 40 554 tonnes (soit 84 % du total) sont issues de la gestion des déchets des ménages incluant néanmoins les déchets professionnels collectés par le biais des collectes en porte à porte. Les ménages produisent 491 kg/hab. de déchets en 2023.

C.3.9.2 Répartition par type de déchets des ménages suivant modes de collecte

Type déchets	OM résiduelles	Verre	JRM et ERM	Déchets verts	Encombrants	Autres déchets	Déchets dangereux	Totaux
Mode de collecte	Porte à porte	AV	Porte à porte et apport volontaire	Porte à porte Déchetteries et compostière	Déchetteries et porte à porte	Déchetteries	Déchetteries	-
Tonnages totaux collectés	17 975	2 628	4 615	5 516	1 840	7 878	103	40 554
Part / total en %	44,32%	6,48%	11,38%	13,60%	4,54%	19,43%	0,25%	100,00%



Constat et évolutions

Le graphique ci-dessus prend en compte tous les déchets d'origine ménagère (tous modes de collecte confondus), pour l'ensemble du territoire de l'agglomération.

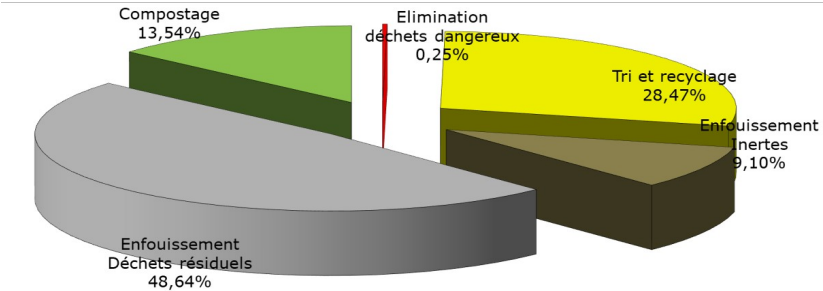
En 2023, la production globale de déchets ménagers par habitant diminue de 2% ; on observe les principales évolutions suivantes :

- Les déchets verts (+13%) ;
- Les déchets recyclables (+2%) ;
- Les déchets inertes (-4%) ;
- Les déchets tout-venant (-3,4%)

Les quantités d'ordures ménagères résiduelles sont réduites à 218 kg/hab. (-8,5%) et sont encore une nouvelle fois en baisse. Le taux de valorisation (hors inertes) est stable à 46 %.

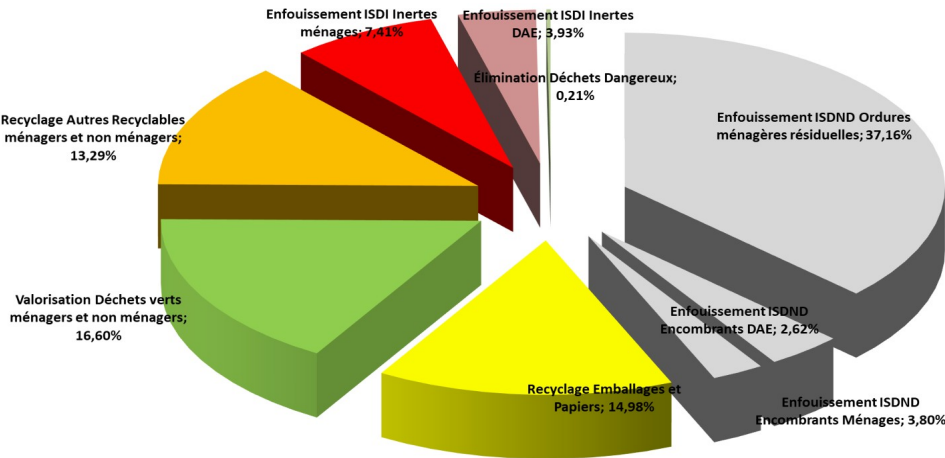
C.3.9.3 Répartition des modes de traitement des déchets ménagers seuls

Type déchets	OM résiduelles	Verre	Emballages et papiers	Déchets verts	Encombrants	Inertes	Autres déchets valorisables	Déchets dangereux	Totaux
Nature de la valorisation	Bioréacteur	Tri et recyclage	Tri et recyclage	Compostage	Bioréacteur	Enfouissement Inertes	Tri et recyclage	Elimination	-
Tonnages totaux collectés	17 975	2 628	4 615	5 516	1 840	3 583	4 295	103	40 554
Tonnages dirigés vers une filière de valorisation	0	2 628	3 605	5 516	1 840	0	4 295	0	17 884
Taux de collecte en vue d'une valorisation	44,10%								



C.3.9.4 Bilan global des modes de traitement des déchets ménagers et assimilés

Total		Enfouissement ISDND			Recyclage	Valorisation	Recyclage	Enfouissement ISDI		Élimination
		Ordures ménagères résiduelles	Encombrants Ménages	Encombrants DAE	Emballages et Papiers	Déchets verts ménagers et non ménagers	Autres Recyclables ménagers et non ménagers	Inertes ménages	Inertes DAE	Déchets Dangereux
Habitants	82582	82582	82582	82582	82582	82582	82582	82582	82582	82582
Tonnes	48367	17 975	1 840	1267	7 243	8 031	6 426	3 583	1900	103
kg/hab.	586	218	22	15	88	97	78	43	23	1
Part / total en %		37,16%	3,80%	2,62%	14,98%	16,60%	13,29%	7,41%	3,93%	0,21%



Constat et évolutions

Le taux de collecte en vue d'une valorisation s'élève à 45% en 2023 pour les déchets ménagers et assimilés ; il est à noter que 43,6% des déchets pris en charge sont enfouis et traités par le procédé du bioréacteur et font l'objet d'une valorisation énergétique partielle.

C.3.10 INDICATEURS FINANCIERS

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois assure la collecte des ordures ménagères résiduelles et les collectes sélectives, le transfert, le traitement et le tri à travers sa régie directe ainsi qu'un opérateur public et une entreprise privée.

C.3.10.1 Les principales prestations rémunérées à des entreprises publiques ou privées en 2023

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Montant en K€ TTC
TRIFYL	Traitement des déchets ménagers résiduels	Marché public de 4 ans	3 813
TRIFYL	Tri des emballages et papiers issus de la collecte sélective	Marché public de 4 ans	1 412
SEDE Environnement	Exploitation de la plate-forme de compostage	Marché public de 1 an renouvelable 3 fois	241
COVED Midi-Atlantique	Collectes diverses : • Ordures ménagères résiduelles ; • Collectes des emballages et papiers en porte à porte ou apport volontaire ; • Collecte des cartons des commerçants	Marché public de 4 ans	552
MINERIS	Lavage et maintenance des conteneurs enterrés grands volumes	Marché public de 2 ans renouvelable une fois	48

C.3.10.2 Les principales fournitures rémunérées à des entreprises privées sous contrats

Nom de l'entreprise	Nature de la fourniture	Type de contrat et durée	Montant en K€ TTC
PTL (PLASTIQUE ET TISSAGES DE LUNERAY)	Fourniture de contenants souples (sacs) pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective	Marché à bon de commande sur 4 ans	47
ESE	Fourniture de contenants rigides (bacs roulants) pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective	Marché à bon de commande sur 4 ans	160

C.3.10.3 Principaux investissements

Nature de l'investissement	Montants en K€ TTC	Répartition en %
Achat de contenants de collectes	160	18,00%
Acquisitions de véhicules pour la collecte en porte à porte ou en apport volontaire (3 semi-remorques, 1 véhicule BOM 19t, 1 véhicule BOM 16t, 1 véhicule léger Zoe...)	738	82,00%
Total	898	100%

En 2023, les principaux investissements se concentrent sur de l'acquisition de véhicules dans le cadre du renouvellement de la flotte de collecte et de transfert.

C.3.10.5 Produits des droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises ou par des collectivités clientes

Le montant des produits s'élève à 708 070,17 €

C.3.10.6 Coût et financement du service

Coûts du service

Indicateurs économiques collecte et traitement	en k€	en €/hab
Charges liées aux collectes et aux traitements (coût complet TTC)	14 063,79	170,30
Recettes industrielles : vente de matériaux, de compost, d'énergie, RH...	1 227,72	14,87
Coût technique du service	12 836,07	155,43
Soutiens des sociétés agréées : Eco-Emballages, Adelphe,...	1 035,65	12,54
Coût total du service public à la charge de la collectivité	11 800,43	142,89

Les recettes et soutiens de l'année couvrent 19 % des charges du service. Le coût technique du service augmente de 5,5 % (principalement en raison de la hausse des coûts de traitement et de la TGAP et ceci malgré la baisse des quantités de déchets résiduels traités).

Coût complet du territoire	Coût OMR en k€	Coût sélectif en k€	Amortis. & Emprunts en k€	Total charges en k€	Recettes en k€	Coût à charge en k€	Coût en €/ hab.
Totaux	7882,97	4525,49	1655,33	14063,79	2263,36	11800,43	142,89

Le niveau de recettes baisse de 14% à 2264 k€ (baisse des coûts de reprise des matières premières secondaires).

Financement du service

	2022		2023	
TEOM perçue auprès des usagers	10061,06 k€	122,17 €/hab.	10786,48 k€	130,61 €/hab.
RS perçue auprès des usagers professionnels	922,65 k€	11,20 €/hab.	903,26 k€	10,94 €/hab.
Total	10983,71 k€	133,38 €/hab.	11689,75 k€	141,55 €/hab.
Coût complet	11055,95 k€	134,25 €/hab.	11800,43 k€	142,89 €/hab.

Teom : taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; RS : redevance spéciale

Le produit de la TEOM augmente de 7,2 % (uniquement par l'augmentation des bases de la fiscalité) tandis que le produit de la redevance spéciale diminue de 2,1 %.

C.3.11 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La politique de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en matière d’emploi est de privilégier les personnels permanents pour assurer le service.
Les équipages de collecte sont composés d’un chauffeur et deux ripeurs qui utilisent le parc de 18 véhicules spéciaux (camions-bennes) aux normes les plus récentes. Le service Collecte dessert ainsi 12 communes du territoire du lundi au samedi.

Le service Traitement organise les transferts de déchets vers les exutoires de traitement, la collecte en apport volontaire (colonnes à verre et conteneurs enterrés) ainsi que l'exploitation de divers équipements comme les déchetteries, la plate-forme de compostage ainsi que la station de transfert.
La post-exploitation (suivi trentenaire et surveillance) de l'ancien site de stockage de déchets non dangereux est également assurée.

C.3.11.1 Effectifs du service prévention, collecte et de traitement des déchets

Emplois 2023	EFFECTIFS	STATUT			
	Effectif au 31/12/2023	Titulaires	Contractuels	Emplois aidés	Saisonniers
TOTAL Emplois	90,55	82	7	0	1,6
Agent Prévention	4	4			
Agent Collecte	63,4	56	6	0	1,4
Agents Traitement	17,15	17			0,2
Agents administratifs	3	3			
Cadres	3	2	1		

Le recours aux saisonniers est réalisé pendant 9 semaines pour la collecte à raison de 9 agents tandis que le secteur Traitement emploi 1 saisonnier pendant les deux mois d'été.

En 2023, l’effectif permanent a été renforcé par des contractuels représentant 6 équivalents temps pleins sur l’année ; ces agents assurent les remplacements des agents en maladie ainsi que des agents reclassés.

C.3.11.2 Mesures en faveur de l’hygiène et la sécurité

Les bennes sont équipées de systèmes performants de levage qui ont montré leur efficacité en termes de réduction de la pénibilité et donc des accidents de travail. La généralisation, à tout le territoire, de la conteneurisation est donc aussi une mesure de sécurisation de la manutention pour tous les rippers.

Les principales améliorations obtenues résident néanmoins dans le renouvellement du parc des bennes à ordures ménagères qui apporte un confort et une sécurité accrue pour l’ensemble du personnel tout en permettant une productivité plus élevée.

D BILAN ET PERSPECTIVES

D.1 Bilan 2023

Dès le 1^{er} janvier 2023, le début de l'année marque le passage à l'extension des consignes de tri plastiques pour les emballages. Désormais, tous les emballages se trient !

Pour préparer la mise en œuvre de la stratégie biodéchets adoptée en septembre 2022, l'année 2023 a permis de concrétiser le recrutement de deux animatrices prévention spécialité biodéchets chargé de sensibiliser les usagers du territoire aux nouvelles pratiques souhaitées ainsi qu'une chargé de mission biodéchets chargé du volet ingénierie des opérations à mettre en œuvre.

Les opérations de distribution – formation au compostage individuel ont connu leur apogée en 2023 avec 785 composteurs distribués et autant de foyers formés ; indicateur favorable à la montée en puissance attendue pour 2024.

Le domaine relatif à l'offre des acteurs économiques de l'économie circulaire s'est vu également renforcé par le recrutement d'un chargé de mission pour développer l'écologie industrielle.

Globalement, les résultats obtenus soulignent l'efficacité sur le long terme de l'ensemble des actions menées :

- réduction de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés de 11 % par rapport à l'année de référence 2010 ;
- baisse des ordures ménagères résiduelles de 20 % par rapport à 2010 et encore de 8 % par rapport à l'année dernière ;
- le taux de valorisation des déchets (hors inertes) atteint ainsi le meilleure score jamais atteint à 48 %
- le volume des déchets enfouis diminue encore ainsi de 11 % en 2023.

Ces résultats sont encourageants et démontrent le caractère vertueux de l'effort collectif mais ne doivent pas cependant faire perdre de vue que près de 75 % de nos ordures ménagères résiduelles peuvent être recyclées ou valorisées dont la production de près de la moitié pourraient être évités.

Le projet du pôle Recyclerie de Puygouzon démarre avec la délégation de maîtrise d'ouvrage réalisée à Themelia pour sa mise en œuvre – livraison prévue fin 2026 d'un outil qui permettra d'accroître la valorisation matière et d'agir sur le réemploi des matériaux.

D.2 Perspectives 2024

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois prévoit les actions suivantes :

Mise en œuvre de la stratégie biodéchets

Renouvellement des marchés de traitement des déchets résiduels et tri des emballages et papiers

Poursuite du plan d'amélioration de la collecte du verre

Concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de déchetterie/ Recyclerie de Puygouzon

Mise en œuvre d'un plan de lutte contre les déchets abandonnés diffus

Étude des dispositifs de collecte sélective hors foyers

E TABLEAUX DE BORD DE SYNTHESE

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
16 communes
82582 habitants
45324 logements dont 1315 résidences secondaires
et 3468 logements vacants

Territoire semi-urbain
208,85 Km²
395 Habitants/Km²
14,56% d'habitat vertical (plus de 10 logements)

E.1 Les dispositifs de collecte

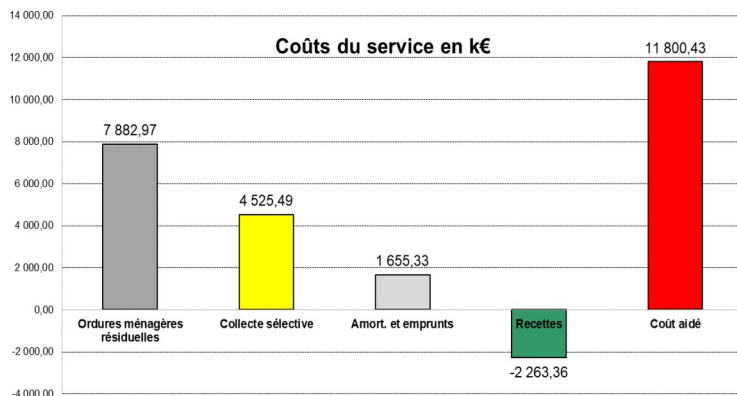
	Tous Déchets	OM résiduelles	Emballages et JRM	Déchets verts	Autres Recyclables	Déchets ménagers inertes	Encombrants	Déchets Dangereux	Déchets non ménagers
Habitants desservis	82 582	82 582	82 582	82 582	82 582	82 582	82 582	82 582	-
Modes de collecte		porte à porte et apport volontaire	porte à porte et apport volontaire	3 déchèteries + compostière + porte à porte	3 déchetteries +PAV textiles	3 déchetteries	2 déchèteries + porte à porte	3 déchetteries	Déchetterie professionnelle
Fréquence de collecte		C1, C2 et C5 centre ville ALBI	C 0,5 ou C1	-	-		-	-	-
Contenant		Sac et bac	Sac, bac	-	-		-	-	-
Tonnages collectés (T/an)	48 367	17 975	7 243	5 516	4 295	3 583	1 840	103	7 812
Tonnages collectés (kg/hab/an)	586	218	88	67	52	43	22	1	

E.2 Les dispositifs de traitement

	Total	Enfouissement					Recyclage	Valorisation	Recyclage	Elimination
		OM résiduelles	Encombrants	Encombrants non ménagers	Déchets inertes des ménages	Déchets inertes non ménagers	Emballages et JRM	Déchets verts ménagers et non ménagers	Autres Recyclables ménagers et non ménagers	Déchets Dangereux
Nombre d'habitants desservis	82 582	82 582	82 582	82 582	82 582	82 582	82 582	82 582	82 582	82 582
Tonnages traités en t/an	48 367	17 975	1 840	1 267	3 583	1 900	7 243	8 030	6 426	103
Tonnages traités en kg/hab/an	586	218	22	15	43	23	88	97	78	1

E.3 Les données économiques

	Tous Déchets ménagers
Coût complet (k€)	14063,79
Dont amortissements et emprunts	1655,33
Recettes industrielles, soutiens, aides (k€)	2263,36
Coût aidé du service public (k€)	11800,43
Coût aidé du service public (€/hab.)	142,89



E.4 Les indicateurs d'évolution et de valorisation

	Tous Déchets	OM résiduelles	Emballages avec verre et JRM	Autres déchets des ménages	Déchets non ménagers
Évolution tonnages collectés année n/n-1	-1,8%	-8,3%	+1,2%	+4,7%	+3,3 %
Taux de valorisation (%)	48,25%	0%	86%	84%	76%

Le total des déchets ménagers et assimilés baisse de 2% sur le territoire. Le taux de valorisation global des déchets prix en charge par l'agglomération atteint 48 %